



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Forum sur les questions relatives aux minorités

Neuvième session

24 et 25 novembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
2. Cadre juridique et notions essentielles.
3. Respect des droits des minorités comme moyen de prévenir ou d'atténuer l'impact des crises humanitaires.
4. Protection des droits des minorités pendant les crises humanitaires.
5. Se relever d'une crise : garantir des solutions durables.
6. Conclusions.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Lieu et dates de la session

Conformément aux résolutions 6/15 et 19/23 du Conseil des droits de l'homme, la neuvième session du Forum sur les questions relatives aux minorités se tiendra les 24 et 25 novembre 2016, au Palais des Nations à Genève, salle XX.

Les participants au Forum seront saisis, pour examen et adoption, de l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document. L'annexe contient un programme de travail provisoire pour la session.

Séance d'ouverture

Le Président du Conseil des droits de l'homme ouvrira la session par une déclaration, qui sera suivie de celles du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, du Président du Forum sur les questions relatives aux minorités et de la Rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités.

GE.16-16207 (F) 300916 031016



* 1 6 1 6 2 0 7 *

Merci de recycler



Documents

Les documents de la session seront distribués aux participants sur support papier et pourront également être consultés sur le site Web du Conseil des droits de l'homme (www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/Minority/Pages/Session9.aspx).

Débats

Les participants auront la possibilité de faire de brefs exposés ou des observations sur les projets de recommandations dont ils seront saisis. Après les exposés présentant les thèmes à examiner au titre de chaque point de l'ordre du jour, tous les participants seront invités à prendre part à un débat libre. Les participants souhaitant prendre la parole inscriront leur nom sur la liste qui sera mise à leur disposition au début de chaque séance.

2. Cadre juridique et notions essentielles

À la neuvième session, les participants examineront les dispositions du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire, du droit des réfugiés et du droit des catastrophes concernant le respect, la protection et la réalisation des droits des minorités dans les situations de crise humanitaire. Les participants rechercheront et proposeront, dans le cadre d'exposés et de discussions, des moyens de combler l'écart entre les normes internationales et la législation nationale et la mise en œuvre. Ils débattront aussi du rôle du cadre législatif et des politiques générales dans le renforcement de la responsabilité des acteurs humanitaires internationaux envers les populations touchées, y compris les minorités, compte tenu des engagements et des systèmes existants, notamment ceux qui sont en place pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les participants étudieront la manière dont les principes et les normes internationaux et régionaux se rapportant aux minorités, comme le droit fondamental à l'égalité et à la non-discrimination et le droit à la protection de leur existence et à la promotion de leur identité, ainsi que le droit de participer de façon effective et utile, peuvent être réellement pris en compte dans l'élaboration des programmes nationaux et internationaux de secours humanitaires.

3. Respect des droits des minorités comme moyen de prévenir ou d'atténuer l'impact des crises humanitaires

Les participants identifieront et examineront les principaux facteurs qui conduisent à des crises humanitaires – comme celles qui résultent de conflits, de catastrophes naturelles et anthropiques ou de pandémies – qui ont un impact disproportionné sur les groupes minoritaires. À la neuvième session, les participants examineront comment ces effets disproportionnés sur les communautés minoritaires pourraient être évités ou atténués par une planification minutieuse et participative et des plans d'urgence.

Reconnaissant le lien étroit qui existe entre la paix, la stabilité et la protection et la promotion des droits des minorités, les participants étudieront également comment le respect, la protection et la réalisation des droits des minorités peuvent contribuer à prévenir les crises humanitaires. À cet égard, les dispositifs d'alerte rapide ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des conflits, car ils supposent notamment une surveillance de la situation pour ce qui est du respect des minorités et de la promotion de leur identité, de la participation des minorités à la vie politique, économique et culturelle et de leur accès effectif, dans des conditions d'égalité, à la justice et à d'autres recours utiles en cas de violation de leurs droits fondamentaux. Les participants s'appuieront sur l'expérience acquise par les groupes minoritaires dont l'action a permis de créer et de préserver des sociétés harmonieuses, diversifiées, ouvertes et participatives, ce qui a contribué à prévenir

des conflits. Ils détermineront également dans quelle mesure la promotion de sociétés inclusives et résilientes peut permettre d'éviter que les minorités ne souffrent de manière disproportionnée des effets des crises humanitaires autres que les conflits, autrement dit des crises telles que les catastrophes et les pandémies.

Les participants seront invités à étudier et proposer des moyens d'obtenir que les organisations internationales, régionales, nationales et les acteurs humanitaires locaux prennent systématiquement en compte les besoins des minorités et des autres groupes vulnérables dans la planification, l'évaluation des risques et les plans d'urgence. Ils examineront les moyens de surmonter les difficultés communes dans la répartition équitable de l'aide humanitaire, notamment les obstacles matériels et les problèmes de sécurité dans les zones reculées, ainsi que l'insuffisance des financements ou d'autres ressources nécessaires pour acquérir les moyens logistiques permettant d'accéder aux populations qui vivent dans ces zones.

Les participants s'efforceront de dégager des stratégies efficaces qui permettront aux États et aux agents humanitaires d'établir des voies de communication sûres avec les communautés exposées, notamment les minorités, avant l'apparition des crises. Ils débattront de la manière dont la mise en place de lignes de communication efficaces et sûres avant l'apparition des crises peut être essentielle à au moins deux égards : pour recueillir des informations et des données exactes sur les groupes minoritaires permettant d'élaborer des plans, notamment des plans d'urgence ; et pour garantir la participation effective des minorités à l'élaboration de ces plans. Les participants réfléchiront également aux meilleurs moyens de garantir le maintien des lignes de communication sûres lorsque des crises éclatent.

4. Protection des droits des minorités pendant les crises humanitaires

L'objectif de la discussion sera de recenser les besoins des minorités, en particulier les besoins spécifiques des femmes et des enfants appartenant à des minorités, dans les situations de crise humanitaire et d'évaluer le risque qu'elles ont de souffrir de manière disproportionnée de l'impact de ces crises. Les participants mettront en évidence les divers facteurs qui perpétuent les effets disproportionnés des crises sur les minorités et débattront de la nécessité d'élaborer des stratégies plus ciblées et d'augmenter l'aide et les investissements dans le secteur de la sécurité afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des minorités et de parer aux effets qu'elles subissent. Ils examineront les moyens de faire en sorte que les minorités ne soient pas victimes de discrimination dans l'acheminement de l'aide humanitaire, en dépit des nombreuses difficultés, notamment en évaluant le nombre de certaines minorités directement ou indirectement touchées par une crise humanitaire, en déterminant les endroits où elles se trouvent et en repérant celles qui risquent d'être prises au piège entre les lignes de conflit, celles qui pourraient se trouver dans des camps de déplacés, des établissements informels ou des familles d'accueil, celles qui pourraient s'être dispersées et celles qui ne pourront bénéficier pleinement d'une protection internationale que si elles réussissent à accéder au territoire d'un autre État.

Les participants rappelleront qu'il importe que les communautés minoritaires soient bien informées de leurs droits avant, pendant et après une crise, afin qu'elles puissent amener l'État et les organisations humanitaires à répondre de leurs actes. La discussion portera sur l'importance de la sécurité physique et de la liberté de circulation pour les minorités touchées par une crise, ainsi que de la réalisation de leurs droits économiques, sociaux et culturels et de leurs droits civils et politiques.

Les participants traiteront de la nécessité d'assurer la protection des civils pendant un conflit et de mettre efficacement en œuvre le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme notamment, de façon à réduire au minimum les effets subis par les populations civiles, à limiter les déplacements forcés, à faire cesser les attaques contre les civils et à instaurer et faire respecter des couloirs humanitaires vers les lieux situés dans des zones de conflit.

Les participants examineront la manière dont une approche fondée sur les droits des minorités peut guider les activités de secours en cas de catastrophe et assurer ainsi que les voix et les préoccupations des minorités soient prises en considération dans les programmes de secours et de relèvement.

Les participants étudieront la question de l'autonomisation des agents humanitaires locaux, qui pourrait contribuer à améliorer la représentation des intérêts des minorités pendant les opérations humanitaires. Reconnaître que la diversité et la complémentarité de l'action bien coordonnée des agents humanitaires internationaux, nationaux et locaux et un renforcement du partenariat avec les acteurs locaux, qui connaissent souvent mieux les dynamiques sociales, culturelles et politiques et ont des facilités d'accès aux zones reculées, peut non seulement contribuer à accroître l'efficacité générale et la légitimité des opérations humanitaires internationales mais aussi favoriser une participation plus active des groupes minoritaires aux opérations les intéressant.

Les participants analyseront le lien entre les crises et les menaces pesant sur l'identité des minorités, et rechercheront des moyens de garantir que les minorités puissent préserver leur identité culturelle, linguistique et religieuse, même pendant les crises prolongées.

5. Se relever d'une crise : garantir des solutions durables

Les participants examineront les problèmes rencontrés par les minorités qui essaient de retrouver une situation normale après une crise, par exemple lorsqu'elles retournent dans leur lieu d'origine, recherchent une nouvelle zone d'installation après avoir été déplacées, s'efforcent de relancer l'économie et les services sociaux locaux après une période d'isolement prolongée, lorsqu'elles veulent récupérer leurs possessions après une crise ou cherchent une reconversion professionnelle ou un nouvel emploi dans un nouvel environnement. Les participants engageront une réflexion sur les mesures à prendre pour empêcher que les minorités soient laissées de côté sur le plan social et économique pendant la phase de relèvement.

Les discussions porteront sur la nécessité de veiller à ce que tous les membres des groupes minoritaires, y compris ceux qui sont victimes de formes multiples et croisées de discrimination, comme les femmes, les enfants, les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées ou les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées, participent activement à des consultations organisées pour déterminer les meilleures solutions possibles pour le retour et le cadre du relèvement. Les participants s'interrogeront sur les moyens permettant le plus efficacement aux minorités d'orienter la prise de décisions les concernant et de participer au processus, par exemple les décisions concernant le lieu de réinstallation ou l'identification des domaines prioritaires de l'assistance postcrise. Ils discuteront également de l'importance de la médiation et des mécanismes de plainte et des procédures offrant aux minorités un moyen de faire connaître leur expérience et d'exprimer leurs préoccupations au sujet de la gestion des opérations de secours nationales et internationales.

Les participants engageront une réflexion sur un certain nombre de points, dont la responsabilité qui incombe à tous les États de réduire les cas d'apatridie, situation qui touche les minorités de manière disproportionnée dans les crises humanitaires ; la responsabilité des États d'accueillir dans leur société les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants ayant une identité minoritaire spécifique tout en leur permettant de conserver leur héritage religieux, linguistique et culturel ; et l'obligation des États de protéger les demandeurs d'asile, notamment en garantissant le respect du principe du non-refoulement, et en trouvant des solutions durables.

6. Conclusions

Les participants s'appuieront sur les résultats des deux jours de discussion pour réfléchir aux besoins spécifiques des minorités dans les crises humanitaires et à l'impact disproportionné que ces crises ont sur les groupes minoritaires. Ils seront invités à faire des observations sur un ensemble de projets de recommandation relatifs à la question des minorités dans les crises humanitaires, à contribuer à leur élaboration et à en établir la version définitive, et seront également invités à proposer d'autres recommandations à l'intention des États et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des agents humanitaires, visant à garantir la non-discrimination, le respect et la promotion des droits des minorités dans toutes les phases des crises humanitaires.

Le Président du Forum et la Rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités présenteront leurs conclusions, et avanceront des propositions quant à la suite à donner aux travaux du Forum.

Annexe

Programme de travail

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Jeudi 24 novembre 2016		
10 heures-13 heures	1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	Ouverture du Forum sur les questions relatives aux minorités <ul style="list-style-type: none"> • Allocution de bienvenue et déclaration liminaire du Président du Conseil des droits de l'homme • Observations du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme • Observations du Président du Forum • Observations de la Rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités
	2. Cadre juridique et notions essentielles	
15 heures-18 heures	3. Respect des droits des minorités comme moyen de prévenir ou d'atténuer l'impact des crises humanitaires	
Vendredi 25 novembre 2016		
10 heures-13 heures	4. Protection des droits des minorités pendant les crises humanitaires	
15 heures-18 heures	5. Se relever d'une crise : garantir des solutions durables	
	6. Conclusions	